

## SERVICE DES RÉSIDENCES

### Renseignements généraux - Résidence des étudiantes

---

Réception de la résidence des étudiantes : 819 764-6788, poste 5250  
Bureau de l'adjointe administrative aux résidences : 819 764-6788, poste 5201

En cas d'urgence **les fins de semaine et les jours fériés**, vous pouvez contacter :

- l'agent de sécurité du Cégep, au **819 762-0931, poste 1414**

**OU**

- en cas **d'urgence** (accident, maladie, système d'alarme ou incendie), le **1911 en tout temps**.

#### **Règlements de l'immeuble**

Les règlements d'immeuble s'appliquent à toutes les locations. Ils sont inclus dans votre bail. Pour consultation : <http://www.cegepat.qc.ca/residences-sur-le-campus-de-rouyn-noranda>.

#### **Conciergerie de résidence et surveillance**

L'horaire du conciergerie est de 8 h à 16 h du lundi au vendredi.

Le personnel de sécurité est également présent en soirée. Pour connaître l'horaire, veuillez consulter le babillard au bureau d'accueil de la résidence. En dehors de cette plage horaire, communiquez avec l'agent de sécurité du Cégep, au poste 1414.

#### **Vérification de la chambre**

Lorsque la locataire prend possession de la chambre, elle doit compléter le formulaire de vérification de la chambre. Elle doit rapporter le formulaire complété à la réception de la résidence dans les **cinq jours** suivant la prise de possession de la chambre.

#### **Clés**

Chaque résidente reçoit une carte d'accès pour la porte principale de la résidence et une clé pour sa chambre. En cas de perte, il vous en coûtera 5 \$ pour la clé de votre chambre et 20 \$ pour la carte d'accès.

#### **Entretien**

Le personnel préposé à l'entretien ménager est présent en semaine pour assurer l'entretien des salles de bains et des aires communes.

Chaque résidente est responsable de l'entretien de sa chambre et **de sa cuisine**. Un aspirateur, une chaudière, une vadrouille et une planche à repasser se trouvent sur chaque étage au local no 14.

**L'entretien des cuisines est la responsabilité de chaque résidente et des inspections y seront faites régulièrement.**

En début d'année, chaque étudiante recevra un bac pour déposer sa vaisselle. Le bac doit être rangé dans la chambre. Aucune vaisselle, propre ou souillée, ne sera tolérée sur les comptoirs des cuisines.

### **Électricité**

Nous vous recommandons d'utiliser les prises des cuisines pour l'utilisation des appareils ménagers.

Dans les prises au mur des chambres, vous ne pouvez brancher que les appareils électriques ne requérant pas plus de 4 ampères (ordinateur, télé, radio, petit frigo, réveille-matin...).

Tout appareil avec élément comme fer à friser, séchoir à cheveux et balayeuse doit être branché dans la prise située près du lavabo. **Le coût de remplacement pour un fusible est de 10 \$ chacun.**

### **Mobilier**

Le mobilier placé dans les endroits communautaires soit, les salons, la salle de séjour, etc. **doit y demeurer en tout temps.**

### **Appareils électriques**

Aucun four à micro-ondes n'est permis dans les chambres. **Seuls les petits réfrigérateurs** sont acceptés.

### **Téléphone, câble, et Internet**

Chaque chambre est munie d'un téléphone, d'une connexion Internet et du câble (service de base). Pour avoir davantage d'informations sur ces services, vous pouvez vous adresser à la réception de la résidence.

Pour le téléphone, vous pouvez effectuer des appels locaux et de chambre en chambre. À noter que les appels interurbains peuvent être faits avec une carte d'appel ou à frais virés.

### **Courrier**

Chaque locataire a un casier attribué pour recevoir son courrier. Les casiers postaux sont situés près de l'ascenseur.

### **Buanderie**

Des laveuses et des sécheuses (\$) sont disponibles au premier étage de la résidence (près de l'ascenseur).

### **Salons de la résidence**

Un grand salon communautaire est disponible en semaine près de la réception de la résidence. Des petits salons sont également disponibles en tout temps sur les étages.

### **Détecteur de fumée, extincteur et procédure d'évacuation**

Chaque chambre est dotée d'un détecteur de fumée indépendant. Le personnel des résidences fera l'inspection du bon fonctionnement **deux fois** par année. La première vérification se fera au courant de l'été et la deuxième à la période des Fêtes. De plus, la direction se réserve le droit de faire des vérifications avec préavis de 24 h.

Chaque chambre possède une affiche explicative en cas d'évacuation. Cette affiche est située près de la porte de la chambre. Il est important de prendre connaissance de cette information, de respecter les consignes et de laisser cette affiche en place en tout temps.

### **Départ**

Lors de votre départ, vous devez remettre vos clés à la réception des résidences.

**Merci de votre collaboration et bon séjour parmi nous!**

**La direction des résidences**